



Chambre des communes  
CANADA

# Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan

---

AFGH • NUMÉRO 013 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mercredi 6 octobre 2010**

—  
**Président**

**M. Garry Breitkreuz**



## Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan

Le mercredi 6 octobre 2010

• (1530)

[Traduction]

**Le greffier du comité (M. Andrew Chaplin):** Messieurs, je constate qu'il y a quorum.

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection du président. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Monsieur Hawn.

**L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC):** Merci, monsieur le greffier.

Je propose Garry Breitkreuz.

**Le greffier:** Il est proposé par M. Hawn que M. Breitkreuz soit élu président du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Puis-je proposer M. Hawn?

**L'hon. Laurie Hawn:** Non.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Laurie Hawn:** Je ne veux pas occuper ce poste, je tiens à rester *ici*.

**M. Claude Bachand:** D'accord.

**L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.):** Si vous cherchez quelqu'un pour appuyer la motion, je le ferai.

**Le greffier:** Le comité a entendu le libellé de la motion. Plaît-il au comité de l'adopter?

(La motion est adoptée.)

**Le greffier:** Je déclare la motion adoptée et M. Breitkreuz dût être élu président du comité spécial.

**Des voix:** Bravo!

**Le greffier:** Voulez-vous occuper le fauteuil?

**Le président (M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC)):** Je vous remercie de votre marque de confiance. Bien sûr, je ferai de mon mieux pour que nos travaux avancent rondement. J'ai bien hâte de me mettre à la tâche. J'ai le sentiment que notre comité est l'un des plus importants sur la Colline, car il s'occupe de questions très importantes. Encore une fois, merci beaucoup.

Nous n'avons vraiment qu'un seul point à...

Oh, je suis désolé, monsieur Hawn. Invoquez-vous le règlement?

**L'hon. Laurie Hawn:** Oui, monsieur le président. J'aimerais faire quelques propositions.

Premièrement, le rapport trimestriel sur l'Afghanistan vient tout juste de paraître. La tradition veut que nous invitons le ministre pour parcourir le rapport, le questionner, etc. Je proposerais qu'on le fasse à notre prochaine réunion, pour éviter la panique au sujet des témoins.

Je proposerais en outre une réunion du comité de direction, pour le lundi ou le mardi suivant notre retour de la semaine de congé, afin de parler des travaux futurs, des témoins et ainsi de suite.

**Le président:** D'accord.

Vous avez entendu la proposition de M. Hawn. D'abord une réunion du comité de direction, le lundi suivant la semaine de relâche, qui est la semaine prochaine, puis une réunion sur le rapport trimestriel.

Monsieur Wilfert, je vous en prie.

**L'hon. Bryon Wilfert:** Merci, monsieur le président.

Je suis d'accord avec M. Hawn. Je proposerais que la réunion ait lieu le mardi en question, parce que MM. Hawn et Dion ainsi que moi-même et d'autres avons des engagements la veille.

**L'hon. Laurie Hawn:** De fait, c'est le mardi en question, le 19, que nous rencontrons les juges.

**L'hon. Bryon Wilfert:** Je pensais que c'était le lundi précédent; c'est bien le mardi? Peu importe, nous ne voulons pas de conflit d'horaire.

Je pense qu'inviter le ministre, le ministre de... chargé du comité du Cabinet?

**L'hon. Laurie Hawn:** Des Affaires étrangères; il préside ce...

**L'hon. Bryon Wilfert:** Oui. Je voulais simplement que l'on précise quel ministre nous voulions inviter.

**Le président:** Simplement pour préciser quelque chose, parliez-vous de la réunion du comité de direction?

**L'hon. Bryon Wilfert:** Oui.

**Le président:** Mais la réunion ordinaire aurait toujours lieu le mercredi suivant.

**L'hon. Laurie Hawn:** Oui.

**L'hon. Bryon Wilfert:** Le lundi précédent serait excellent pour le comité de direction.

**L'hon. Laurie Hawn:** Ce lundi en question, dans l'après-midi, si cela vous convient.

**Le président:** À 15 h 30 donc?

**L'hon. Bryon Wilfert:** Lundi après-midi? C'est parfait.

**Le président:** D'accord.

Et bien, c'était une courte...

Oui, monsieur Harris.

• (1535)

**M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD):** En tant que membre du comité de direction, je suis d'accord.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le président:** Merci.

MM. Bachand, Harris et Wilfert, vous faites partie, si je comprends bien, du comité de direction, avec M. Hawn? D'accord.

J'ai hâte de vous rencontrer tous.

Comme nous avons épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.

---







**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>